

# PRIX DU PUBLIC VILLE DE BANDOL



Sur le thème  
« Ma pièce d'exception »

**DEVENEZ LE PROCHAIN LAUREAT**

Dans la continuité du Prix Solargil, la municipalité de Bandol propose la création du Prix du Public.

Ainsi, tout visiteur, amateur d'art, collectionneur (...) pourra voter pour « leur » pièce d'exception exposée dans le cadre du Prix Solargil et retrouver le lauréat, l'année suivante, sur un emplacement au marché des potiers et céramistes offert par la municipalité de Bandol.

## Règlement :

**Article 1 :** Concours réservé uniquement aux exposants inscrits au marché des potiers et céramistes du Printemps des Potiers de BANDOL participants au concours du PRIX SOLARGIL.

**Article 2 :** Les participants présentent une pièce (ou un ensemble, maximum de 5 éléments) Les dimensions de la pièce, ou de l'ensemble, ne dépassant pas 50cm x 50 cm x 50cm. La pièce sera présentée durant les trois jours du marché des potiers et céramistes sur le quai du port de BANDOL dans un espace réservé. La pièce sera accompagnée d'une fiche nominative de l'exposant.

**Article 3 :** La pièce, ou l'ensemble de pièces, doit être en relation avec le travail du céramiste.

**Article 4 :** Le prix est un emplacement au prochain marché des potiers et céramistes du Printemps des Potiers, offert par la municipalité de BANDOL.

**Article 5 :** le prix sera attribué par vote du public.

**Article 6 :** La remise du prix aura lieu le dimanche 21 avril 2019 à 18h00 sur le stand SOLARGILSA.

**Article 7 :** Les pièces exposées peuvent être vendues pendant le marché des potiers et céramistes, mais ne peuvent être retirées du stand d'exposition avant le lundi midi.

**Article 8 :** Le client achète en direct l'œuvre de l'exposant, la vente ne passant pas par l'intermédiaire du Printemps des Potiers

**Article 9 :** Le lauréat autorise la municipalité de BANDOL et le Printemps des Potiers au droit à l'image sur l'ensemble de leurs supports de communication